

Coût de la vie

habitudes, j'aime bien collaborer avec tous mes collègues. Quant à la proposition qui vient d'être faite, je la considère comme étant logique et valable. Étant donné l'heure—il est 5 h. du matin—je pense bien que je devrai me rendre à cette demande et accepter de bon cœur que nous modifiions l'horaire habituel pour que nous siégions à 2 heures de l'après-midi. Je me rends et j'accepte la proposition qui a été faite en ce sens.

[Traduction]

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): A cause de cela, monsieur l'Orateur, le plus simple serait peut-être de proposer la motion que j'ai suggérée tout à l'heure. Je propose donc, appuyé par le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) ainsi que par le représentant d'Algoma (M. Foster), le député de Joliette (M. La Salle) et le député de Bellechasse (M. Lambert):

Que la séance de la Chambre, le vendredi 14 septembre 1973, commence à 2 heures de l'après-midi.

M. l'Orateur: A l'ordre. Je doute que la présidence puisse accepter la motion du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles). La Chambre est actuellement saisie d'une motion d'ajournement. Je crois comprendre que différents députés désirent parler de la motion. Le député s'est levé, a pris la parole et est intervenu sur un rappel au Règlement. Cela ne lui donne pas le droit de proposer une motion de ce genre.

Même s'il est 5 heures du matin, la présidence a pour responsabilité de respecter les autorités telles que Beauchesne, Bourinot, May et autres, le Règlement, et de rappeler au député de Winnipeg-Nord-Centre qu'il est impossible de proposer une telle motion sur un rappel au Règlement. D'après ce qu'a dit le député de Saint-Jean-Lancaster (M. Bell) il y a un instant, d'autres orateurs désirent parler sur la motion. Il me faut leur donner la parole maintenant.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): Monsieur l'Orateur, n'est-il pas possible à la Chambre de faire certaines choses par consentement unanime? Je ne propose pas que nous nous ajournions jusqu'à 2 heures mais que, lorsque nous nous ajournerons, la prochaine séance ne commence pas avant 2 heures. Votre Honneur ne serait-elle pas protégée par un consentement unanime?

M. l'Orateur: Il nous faudrait d'abord convenir que le député de Winnipeg-Nord-Centre est autorisé par consentement unanime à présenter une motion sur un rappel au Règlement. Y a-t-il consentement unanime à ce sujet?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Par consentement de la Chambre, M. Knowles, appuyé de M. Bell, propose:

Que la séance de la Chambre, le vendredi 14 septembre, commence à 2 heures de l'après-midi.

Plâit-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

(La motion de M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre) est adoptée.)

M. l'Orateur: Peut-être que, dans le cadre de mon propre rappel au Règlement, je pourrais demander aux whips et représentants à la Chambre d'en informer les députés qui ne sont pas ici. Il y a quelques-uns de leurs collègues qui ne sont pas à la Chambre en ce moment. On devrait les informer qu'ils ne sont pas attendus ici à 11 heures du matin. Je crains que certains de nos distingués

collègues, comme le très hon. député de Prince-Albert (M. Diefenbaker) et d'autres, se présentent à 11 heures du matin. Le député de Winnipeg-Nord-Centre y sera à moins qu'on ne le prévienne.

M. Sean O'Sullivan (Hamilton-Wentworth): Monsieur l'Orateur, je ne sais pas si je dois y voir un compliment ou non, mais je trouve un peu de mauvais augure que juste avant qu'on me fournisse l'occasion de prendre la parole, il y ait un mouvement soudain d'unanimité chez tous les partis pour dire que la Chambre aura besoin d'un repos après le débat ce matin.

Il est tout près de 5 heures du matin. J'entame mon discours un peu perplexe, comme l'étaient, j'en suis certain, les autres députés dans le cadre de ce débat. Tout d'abord, j'ai le sentiment très net de me sentir fatigué, le débat s'étant prolongé tard dans la nuit. En même temps, j'ai un sentiment d'enchantement de pouvoir participer à ce débat et d'entendre les discours de mes collègues. J'ai un sentiment d'honneur que ressentent tous les députés quand ils ont l'occasion de s'adresser à la Chambre des communes. Ce sentiment s'accompagne de déception à l'idée qu'il puisse y avoir une certaine futilité au débat auquel nous participons.

Ce sentiment de l'honneur est rehaussé par le fait que j'ai pu me joindre à mes collègues du parti progressiste conservateur qui ont fourni l'élan principal de ce débat et ont prononcé la majorité des discours tandis que nous avons observé chez le gouvernement une performance terne, une faible représentation et une participation minimale. Les ministres de la Couronne ont fait preuve d'une ignorance et d'une apathie presque totales. Ces sentiments s'étendent au but entier du débat et peut-être même plus loin, au but même de notre rassemblement ici à la Chambre, à ce que nous tentons de faire et à la raison de notre présence ici.

Nous savons tous que selon les apparences, la Chambre s'est réunie ce soir parce que monsieur l'Orateur a accepté la proposition d'un débat d'urgence présentée hier après-midi par le chef de l'opposition (M. Stanfield) à cause de la situation très grave qui règne au pays. Nous savons aussi que la Chambre ne siègerait pas si le gouvernement avait eu son mot à dire. Toutefois, les circonstances ont obligé un rappel de la Chambre lorsque le ministre du Travail (M. Munro) et d'autres membres du gouvernement n'ont pas réussi à mettre un terme à la grève des chemins de fer. Une fois le gouvernement dans l'obligation de rappeler le Parlement, nous, de ce côté-ci, avons clairement fait savoir que, dans l'accomplissement de nos responsabilités à l'égard du peuple canadien, nous n'avons aucunement l'intention de repartir sans faire pression auprès du gouvernement avec tous les moyens à notre disposition pour qu'il prenne enfin certaines mesures afin de combattre l'inflation, ou pour employer une expression que je préfère, la hausse du coût de la vie.

● (0500)

Si je puis continuer à approfondir ces sentiments, tout député qui est conscient de l'engagement qu'il a pris non seulement envers la circonscription qu'il représente mais envers l'ensemble du pays, doit toujours se rappeler que, bien souvent, nous sommes réunis, au Canada, pas tant par les éléments positifs que nous partageons mais par les difficultés communes auxquelles nous devons faire face et les différences que nous cherchons à surmonter grâce à une coopération mutuelle. Pour tout député qui a passé du temps dans sa circonscription, le plus grand danger qui unit tous les Canadiens aujourd'hui est celui que repré-